



## École Antoine de Saint Exupéry

Circonscription de Libourne 2  
6, rue du Cheminot, 33230 Abzac  
Tel : 05 57 49 32 61  
Mail : [e.abzac@ac-bordeaux.fr](mailto:e.abzac@ac-bordeaux.fr)

## CONSEIL D'ECOLE DU 05/11/2024

### COMPTE RENDU

La réunion débute à 17h40.

### Présentation des membres du conseil d'école

---

Sont présents :

- Elodie Varanda (enseignante de PS)
- Laure Boudon (enseignante de MS)
- Giovanni Vidal (enseignant de GS-A)
- Lucie Hoëttick (enseignante de GS-B)
- Thomas Larrétéguy (enseignant de GS-C)
- Dorothée Schmidt-Moracchini (enseignante de CP-B)
- Victor Grelet (enseignant de CE1-A)
- Nathalie Hébrard (enseignante de CE1-B)
- Carine Sarrazit (enseignante de CE2)
- Claire Estebenet (enseignante de CM1-CM2)
- Orlane Le Roux (remplaçante affectée en MS)
- Clémence Gay (remplaçante)
- Marie Cu villier (remplaçante)
- Nathalie Fredon (Directrice)
- Jean-Louis d'Anglade (Maire)
- Évelyne Pariolleau (1<sup>ère</sup> adjointe au maire – déléguée chargée des affaires scolaires)
- Christine Mélot (Conseiller municipal aux affaires scolaires)
- Fabienne Cassin (Animatrice sportive)
- Solène Doron (Parent d'élève élu)
- Marine Zukowski (Parent d'élève élu)
- Aurélia Choplin (Parent d'élève élu)
- Julie Bechamps (Parent d'élève élu)
- Jessica Afiniti (Parent d'élève élu)
- Nadège Cassagne (Parent d'élève élu)

- Sandrine Devaud (Parent d'élève élu)
- Marine Zukowski (Parent d'élève élu)
- Lauranne Decressac (Parent d'élève élu)
- Kimberlay Varry (Parent d'élève élu)
- Auriane Carbajal (Parent d'élève élu)
- Laura Chaussat (Association de parents d'élèves – APE)

N. Fredon prie d'excuser également les absences :

- Stéphanie de Miras (enseignante de CP-A)
- Maryline Troncatti (enseignante de CM1)
- Aude Charlet (Parent d'élève élu)

En préambule, N. Fredon précise que les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) de l'école ainsi que les AESH (aide aux enfants en situation de handicap) ont été invités au conseil d'école. Elle présente le règlement intérieur du conseil d'école en détaillant le fonctionnement et le rôle du conseil d'école à l'ensemble de ses membres.

Elle donne ensuite la parole aux membres afin qu'ils puissent se présenter succinctement.

T. Larrétéguay donne ensuite les résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

Nous avons procédé à un vote exclusivement par correspondance. Le taux de participation des parents s'élève à 58,6%. Il y avait 12 sièges à pourvoir car il y a 12 classes dans l'école. 9 parents se sont présentés sous la liste des « parents à l'écoute », et ils ont donc été élus.

Il restait 3 sièges à pourvoir qui le sont normalement par tirage au sort de nouveaux parents volontaires. 2 parents se sont déjà manifestés, ce qui porte le nombre de représentants des parents d'élèves à 11.

L'ordre du jour est fixé par l'académie.

## ÉDUCATION NATIONALE

### I) Fonctionnement de l'école

#### a) Règlement intérieur, charte de la laïcité et charte de la diversité

- Le règlement intérieur de l'école est soumis au vote à l'unanimité.
- Ce règlement est inchangé depuis l'année dernière. À celui-ci, sont annexées 2 chartes :
  - La charte de la laïcité à l'école, qui garantit le respect de la laïcité dans le cadre scolaire : du personnel, des élèves, des enseignements, de l'institution en général. L'école est un lieu où la liberté de conscience est garantie et protégée.
  - Depuis l'an dernier, la charte de la diversité à l'école : celle-ci rappelle que l'école doit être accessible à tous, et rendre possible l'inclusion de chacun dans sa singularité : de par les conditions d'accueil et / ou les modalités et supports pédagogiques.

## **b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire**

- Depuis 2021, le programme « pHARe », qui est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, a vu le jour. C'est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Il y a deux ans, dans le cadre de ce plan, les enseignants de l'école ont été formés à la gestion des situations de harcèlement.
- Dans ce programme, un protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles est proposé : il permet de savoir si une situation donnée est une situation de harcèlement ou non (grille de signaux) et indique comment gérer la situation le cas échéant.
- Tout au long de l'année, nous faisons, au sein de l'école, des actions en faveur du climat scolaire et abordons le problème du harcèlement plus particulièrement lors de la « journée nationale de lutte contre le harcèlement » qui aura lieu jeudi prochain (7 novembre). Deux heures du temps scolaire seront banalisées ce jour-là. Les élèves, à compter du CE2, se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Ce temps banalisé permettra d'échanger, d'insister sur l'empathie et l'attention portée aux autres. Il permettra également, selon l'âge des élèves, de définir ce qu'est le harcèlement et ce que l'on peut faire lorsqu'on en est victime ou lorsqu'on est témoin d'une telle situation.

## **c) Présentation du plan de continuité pédagogique**

- En cas de fermeture de classes, plusieurs solutions sont possibles :
  - Certains enseignants utilisent la plateforme « Beneylu School » pour déposer le travail à faire et communiquer avec les familles. Les codes de connexion ont été ou seront distribués via le cahier de liaison.
  - D'autres envoient le travail directement par mail.
  - Pour les parents qui n'auraient pas la possibilité d'imprimer le travail, des jeux de photocopies pourront être mis à leur disposition. Il suffit d'en informer l'enseignant.

## **d) Sécurité à l'école**

- G. Vidal présente le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'école. Ce document opérationnel, rédigé dès 2016, est la référence de l'école pour la sécurité :
  - Il regroupe les procédures à appliquer en réponse aux risques majeurs (risques météorologiques, technologiques, industriels...) et aux menaces (intrusion, attentat...).
  - Il est décliné sous forme de fiches (1 fiche par classe), parfaitement connu des enseignants, et disponible dans chaque classe.
  - Il prévoit une information auprès des familles en début d'année.
  - Il est régulièrement mis à jour, notamment en début d'année scolaire et après analyse des exercices de sécurité.
  - Il est diffusé auprès de la mairie et de l'inspection de l'Éducation nationale : dans ce cas, il prend la forme de deux documents séparés – PPMS « attentat intrusion » et PPMS « risques majeurs » – plus génériques et formatés. Ces documents ont été

diffusés le 10 octobre 2024. Le rectorat a prévu de les fusionner en un seul document dans les prochaines années.

- Il est consultable sur simple demande auprès du responsable sécurité ou auprès de la direction.
- Plusieurs exercices sont prévus sur l'année 2024-2025 :
  - Chaque exercice fait l'objet d'un compte rendu diffusé auprès de la mairie, du référent sécurité de l'inspection de l'Éducation nationale et du référent PPMS de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Le compte rendu est également archivé dans le document du PPMS.
  - Un exercice incendie inopiné avec évacuation des bâtiments et regroupement dans la cour de récréation a été réalisé le 23/09/2024. Il s'est parfaitement déroulé en moins de 3 minutes.
  - Un exercice « attentat-intrusion » avec fuite vers le lieu sécurisé de regroupement a eu lieu le 15 octobre 2024. Il s'est parfaitement déroulé en moins de 10 minutes. Piste d'amélioration identifiée : présence de la service civique, identifiée avec une chasuble, symbolisant la menace. Il faudra dès lors adapter sa décision : possibilité de fuite, choix de l'itinéraire de fuite, confinement.
  - Un exercice « risques majeurs » aura lieu avant le vendredi 21 février 2025.
  - Un deuxième exercice incendie aura également lieu avant le vendredi 11 avril 2025.
  - Un ou plusieurs exercices de synthèse, avec déclenchement inopiné, auront lieu à des dates non communiquées. Ces exercices ont pour objectif de maintenir la vigilance des membres de la communauté éducative de l'école (et de supprimer le risque d'une absence de réaction face à un déclenchement non prévu).
  - N. Fredon sensibilisera le personnel municipal sur le PPMS lors d'une réunion qui se tiendra le mardi 12 novembre.

#### **e) Budgets municipaux**

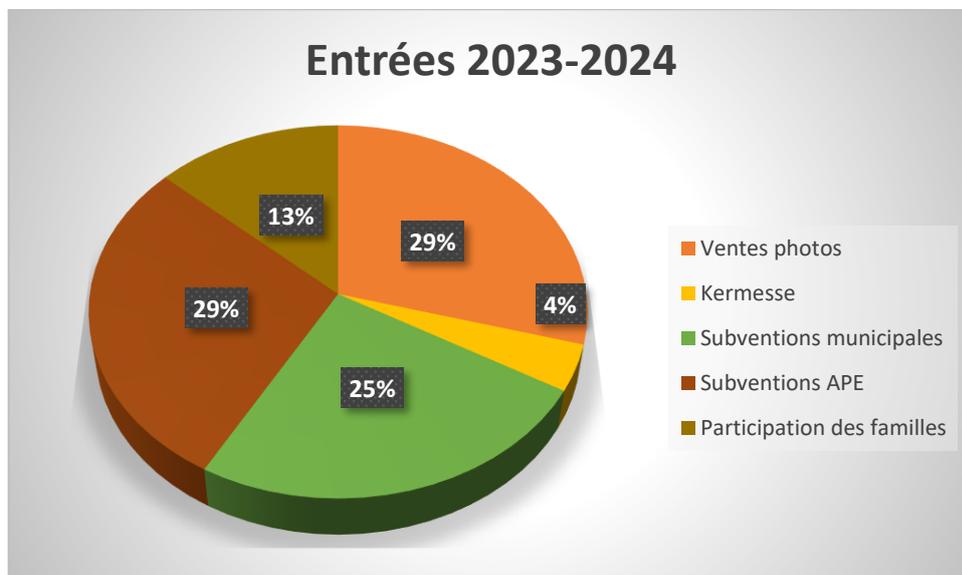
- Le budget sera voté l'année prochaine. Ils ne devraient pas être modifiés :
  - 11000 € de fournitures scolaires.
  - 2500 € de transport.
  - 600 € versés pour les cadeaux de Noël.
- L'APE maintien également sa subvention de 5 €/élève d'élémentaire (cadeaux de Noël).

#### **f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative**

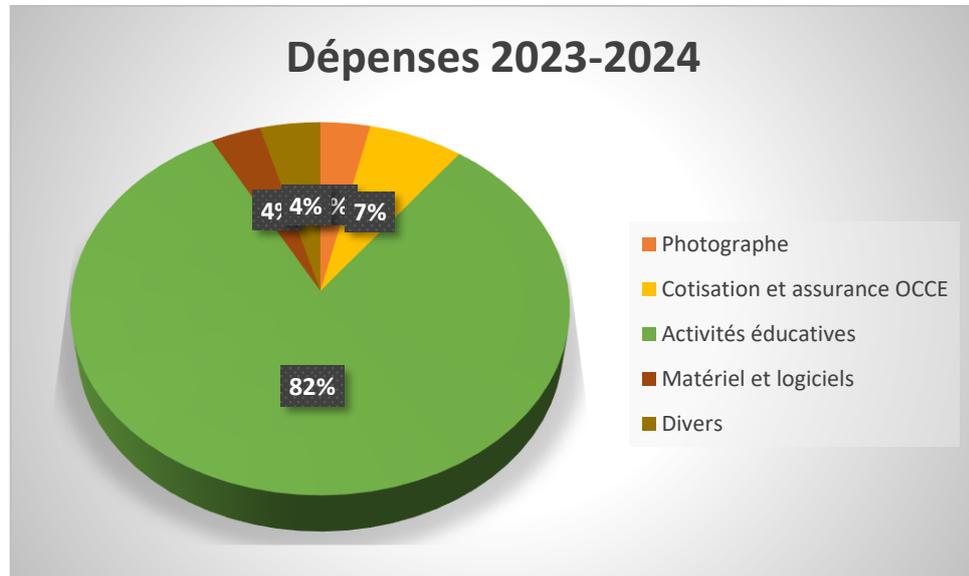
- G. Vidal, mandataire de la coopérative scolaire pour l'exercice 2024-2025, présente les grandes lignes de son fonctionnement :
  - La coopérative (partie de l'Office central de la Coopération à l'école – OCCE) accompagne les projets : financement des projets (ventes, participation facultative en

début d'année...), soutien et conseils pédagogiques, mise en réseau de structures partenaires, prêt de matériel...

- L'adhésion de l'école à l'OCCE33 est obligatoire.
- La coopérative prévoit l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative, notamment lors des voyages ou des sorties scolaires.
- Le bilan financier de l'exercice précédent et concernant l'utilisation des fonds de la coopérative est contrôlé tous les ans et présenté en conseil d'école. Un compte-rendu est envoyé en septembre à l'organisme central.
- Le fichier de tenue des comptes de la coopérative et les documents de gestion sont consultables sur simple demande auprès du mandataire.
- En fin d'exercice l'ensemble des documents est archivé à l'école pendant 10 ans.
- La commission de vérification des comptes, qui s'est réunie le 24 septembre 2024, a donné quitus pour l'exercice 2023-2024, qui court de septembre à août. Elle était composée des membres suivants :
  - Le mandataire : G. Vidal, qui est reconduit dans ses fonctions par décision du conseil des maîtres pour l'exercice 2024-2025.
  - Le mandataire adjoint : E. Varanda, également reconduite dans ses fonctions.
  - Deux parents d'élèves volontaires.
- Le bilan de l'exercice 2023-2024 est le suivant :
  - Le solde en début d'exercice était de 3097 €. Il était de 6384 € en fin d'exercice, représentant un bénéfice de 3287 €. Le total des entrées était de 10917 €, et le total des sorties de 7630 €. Le bénéfice, qui représente 17,7% du total des entrées et des sorties, est dû à une importante contribution de l'APE ainsi qu'à des économies réalisées sur les sorties scolaires.
  - Les entrées :



- Les dépenses :



#### g) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

- L'aide aux devoirs et les réunions pédagogiques (réunions parents/enseignants, réunions des directeurs, formations pédagogiques...) sont les seules bénéficiaires des locaux hors temps scolaire.

#### h) Communication entre parents, enseignants, direction et mairie

- Communication parent/enseignant : elle se fait principalement par le biais du cahier de liaison, avec possibilité de prise de RDV pour des entretiens individuels. Courant septembre, chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée afin de présenter le fonctionnement de sa classe. Les enseignants de primaire ont également reçu les parents individuellement avant les vacances pour leur rendre compte des résultats de leur enfant aux évaluations nationales.
- Communication parent/directrice : elle peut se faire par le cahier de liaison, par téléphone fixe (problème de ligne), par mail. Nous possédons également un téléphone portable, utilisé essentiellement pour envoyer des textos. Mais il pourrait être utilisé en téléphone de secours en cas de problème récurrent sur la ligne fixe.
- Communication de l'APE et des parents d'élèves : l'association et les parents élus sont intervenus lors des réunions de rentrée pour présenter leur rôle et leur fonctionnement. N. Fredon propose de communiquer les dates des réunions de rentrée dès qu'elles sont fixées lors de la journée de pré-rentrée des enseignants. Les documents fournis par l'APE concernant les différents événements organisés tout au long de l'année transitent aussi via le cahier de liaison.

## II) Projets et vie de l'école

---

### a) Axes généraux

- Le projet d'école est un programme d'actions sur quatre ans (2020-2024 pour le projet actuel) pour tenter de combler les difficultés observées des élèves :
  - Ateliers de fluence en lecture aux cycles 2 et 3 : lecture plus rapide, lecture plus expressive...
  - Rallyes math dans les 3 cycles : résolution de problèmes, création de problèmes, défis ludiques...
  - Éducation à la santé (tous cycles) : hygiène corporelle, équilibre alimentaire, gestes de premier secours, danger des écrans...
  - Communication entre parents et l'école (tous cycles) : élaboration d'une plaquette de présentation de l'école, ouverture de l'école pendant la classe ou hors temps de classe...
- Celui-ci arrivant à terme, un nouveau projet va être rédigé, basé sur les analyses et les conclusions de notre évaluation d'école en 2023/2024.

### b) Projets de classes

- La plupart des projets de classes ne sont pas entamés et seront annoncés ultérieurement.
- Projets classe de MS :
  - Emprunt hebdomadaire de livres dans la classe pour les amener chez soi, fréquentation de la médiathèque de St Seurin/l'Isle à partir de janvier.
  - Classes dehors hebdomadaires, projet « marché de Libourne » et préparation d'une soupe ou de salades de fruits avec les légumes/fruits achetés.
  - Ouverture de la classe aux parents pour encadrer un jeu de société et pour observer « comment on apprend à la maternelle ».
- Les classes de GS participeront, comme l'année dernière, à un cycle d'activités nautiques à la Calinésie qui comportera 10 séances du 10/02/2025 au 09/05/2025. Les séances auront lieu le mardi de 14h00 à 14h45.
- Classes de CE1-B et CE2 : sortie culturelle au musée des beaux-arts à Bordeaux le 13 décembre.
- CM1/CM2 : victoire du cross du collège. N. Fredon tient à souligner le rôle des éducateurs sportifs municipaux du multisport dans cette 6<sup>ème</sup> victoire.
- Toutes les classes :
  - Grâce au financement de l'APE, l'école reconduit les comités de lecture ou les bibliothèques de classes afin que les élèves côtoient les livres.
  - La veille des vacances d'avril : étendoir des mots avec invitations des familles après l'école.
  - Formation en sciences pour les enseignants.
  - Projet intergénérationnel avec l'association APAISAD : des pensionnaires d'EHPAD viendront créer un lien avec les élèves (jeux, lecture d'albums...).

### c) Évaluation d'école

- Nous sommes entrés l'an dernier dans un dispositif d'évaluation concernant les établissements scolaires destiné à améliorer le bien-être à l'école pour les élèves, les professeurs et le personnel et ce afin de mieux faire réussir tous les élèves.
- Le rapport final nous a été envoyé par l'Académie en septembre. Il a aussitôt été transféré à tous ceux qui ont été partie prenante dans cette réflexion collective. L'inspection et la mairie, en tant qu'organismes de tutelle, en ont été également destinataires.
- Ce document va maintenant nous servir de guide pour établir un nouveau projet d'école pour les quatre années à venir, jusqu'à la nouvelle évaluation de l'école.

#### **d) Accueil périscolaire**

- L'accueil périscolaire est ouvert de 07h30 à 08h20 et de 16h30 à 18h30.
- De nombreuses activités sont proposées.
- Les parents d'élèves élus soulignent les retours très positifs des familles.

### **III) Parcours de l'élève**

---

#### **a) Dispositifs d'aide**

- APC (activités pédagogiques complémentaires) : elles sont organisées le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h05 du 24 septembre au 12 juin. Les groupes peuvent tourner sur l'ensemble de la classe ou représenter un groupe ciblé en fonction des besoins.
- Cette année nous bénéficions de la présence de deux AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) qui sont des personnels chargés de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap et de lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences. L'une est attribuée à un élève, et l'autre est mutualisée, c'est-à-dire qu'elle intervient auprès de plusieurs élèves.
- RASED : l'équipe est stable depuis l'année dernière, avec Marie-Laure Palis (psychologue scolaire) et Murielle Perennes (enseignante à dominante pédagogique). Elles sont rattachées à Lussac et interviennent dans plusieurs écoles.
- La psychologue peut intervenir en classe où elle vient observer les élèves, en individuel et en ateliers.
- Murielle Perennes intervient en prenant de petits groupes d'élèves en travail différencié et spécifique.
- Elles interviennent toujours sur proposition des enseignants et avec l'accord des parents et sont joignables au RASED de Lussac dont les coordonnées ont été transmises dans les cahiers de liaison en début d'année.

#### **b) Dispositifs spécialisés et partenaires associés**

- Pour répondre au mieux aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves, il existe plusieurs dispositifs prévus par l'éducation nationale :

- Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : il s'agit d'une prise en charge d'ordre médical. 11 élèves sont concernés sur l'école (prise en charge de crises d'asthme essentiellement).
- Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : il est mis en œuvre pour accueillir des enfants en situation de handicap (reconnaissance de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées – MDPH – nécessaire). 5 élèves sont concernés sur l'école.
- Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) : il s'agit d'une prise en charge par l'enseignant de la difficulté scolaire. En moyenne 3 ou 4 élèves par classe sont concernés.
- Le PAP (Plan d'accompagnement Personnalisé) : il concerne la prise en charge des troubles. 3 élèves sont concernés sur l'école (pour des troubles du langage ou de l'attention).

## MAIRIE

- Les différents sujets ont été évoqués ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

- Victoire des CM1/CM2 au cross du collège : bravo ! Organiser un cross au niveau de l'école : il se tiendrait avant les vacances d'avril 2025 ; il aurait lieu au stade mais il faudra tenir compte de la construction de la nouvelle salle des sports ; la municipalité (qui serait dès lors responsable) pourrait organiser cet événement en collaboration avec les parents d'élèves ; les enseignants réfléchissent aux modalités du cross : enregistrement des résultats, présence des parents, cohérence avec les cycles sportifs prévus sur l'année scolaire, remise de prix... En tout état de cause, N. Fredon remercie les parents d'élèves pour cette proposition.
- Stationnement du bus scolaire : le grand bus du soir stationne devant l'école juste au niveau du passage piéton ce qui pose des problèmes de sécurité, surtout pour les plus petits. La municipalité enverra un courrier à la CALi pour les alerter et communiquera avec les conducteurs pour qu'ils stationnent un peu plus loin (ils changent quasi-quotidiennement). La mairie pourrait retirer les poteaux ou les remplacer par des plots commandés à distance ce qui représente un investissement.
- Mise en place d'une boîte aux lettres « Papillon » : il s'agit d'un dispositif qui permet aux enfants victimes de maltraitances de disposer d'un moyen de dénoncer les faits. Les mots ne sont pas traités sur place mais analysés par un pôle spécialisé, sans lien avec l'école ou les enfants. Ce pôle identifie les faits graves qui sont transmis au procureur. Dans le cadre du partenariat, la structure contractante (la municipalité) devra désigner 3 personnes : un adulte référent, un adulte ressource, et un adulte qui assure le recueil des mots. Le pack d'installation a un coût de 250€/an et le pack de renouvellement est à 225€/an. La municipalité étudiera cette proposition.

- Remplacement de Mme M. Troncatti : le conseil d'école reçoit les remerciements, même si les remplacements ne sont pas gérés par l'école mais par l'inspection et l'académie.

La date du prochain conseil d'école est fixée au vendredi 28 mars à 17h30.

La séance est levée à 19h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de séance, Giovanni Vidal. Il sera affiché à l'entrée de l'école et disponible sur le site Internet de la mairie d'Abzac.

